



Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 1 Septembre 2025

L'an 2025, le 1 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, MM : BODIN Christophe, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. LARUE Olivier à M. RICOT Thierry

Excusées : Mmes : HOUEMOND Lolita, PAPONNEAU Laure

Absents : Mme LUDWIG Marie, M. DAILLIERES Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 26/08/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. RICOT Thierry

Ordre du jour

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2025DEL42

Assainissement Rapport Annuel du Délégué - 2025DEL43

Assainissement Budget Décision Modificative - 2025DEL44

Action sociale - 2025DEL45

Réseau chaleur 2 marchés publics - 2025DEL46

Mise à jour du tableau des emplois - 2025DEL47

Subvention à une association - 2025DEL48

Pays fléchois Rapport 2024 SPANC - 2025DEL49

Pays fléchois Rapport élimination déchets ménagers assimilés - 2025DEL50

Voirie - 2025DEL51

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 28 juillet 2025

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2025DEL42

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
DIA	-	AB316 lotissement de l'Arthénuère	-
DIA	-	ZD67 lotissement de la Promenade	-
DIA	-	AB319 lotissement de l'Arthénuère	-
Devis	CWA	Panneau Pocket pour 3 ans ½	540 €
Devis	ECONOMICTEL	Audit technique informatique	2 083 €
Devis	ADEQUAT	Ecole 3 licences Office	255 €
Devis	MG	Sanitaires publics miroir	211 €
Devis	MG	Garage double clé portail	129 €
Devis	MG	Ecole anti-pince doigts	248 €
Devis	CITEOS	Feux tricolores Remise en état	1 566 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Assainissement Rapport Annuel du Délégué

réf : 2025DEL43

Le maire propose au conseil municipal de prendre acte de la réception du Rapport Annuel du Délégué en charge de l'exploitation de la station d'épuration.

Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Assainissement Budget Décision Modificative

réf : 2025DEL44

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L1612-1, L1612-9 et L1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte certaines recettes et dépenses.

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+ 33 593 €
DEPENSES		
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+ 33 593 €

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver la présente décision modificative.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Action sociale

réf : 2025DEL45

Vu l'avis de la commission sociale,

Le maire propose au conseil municipal d'accorder une aide de 198,95 € pour un impayé d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'accorder l'aide sociale ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réseau chaleur 2 marchés publics

réf : 2025DEL46

Le conseil municipal demande un report de ce point au prochain conseil municipal pour permettre au maître d'oeuvre de terminer son rapport d'analyse des offres.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à jour du tableau des emplois

réf : 2025DEL47

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L542-3,

Vu le décret 91-298 du 20/03/19991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Le maire propose au conseil municipal la mise à jour suivante du tableau des emplois.

adjoint technique principal 2e classe	
jusqu'au 31/08/2025	à compter du 01/09/2025
29H/semaine	31H30/semaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de modifier la durée de travail d'un emploi d'adjoint technique principal 2e classe, de 29H à 31H30 par semaine à compter de septembre.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention à une association

réf : 2025DEL48

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle à l'association Festivités crosmiéroises pour permettre à cette dernière de financer la formation d'artificier d'un bénévole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de verser une subvention de 400 € à l'Association Festivités crosmiéroises

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Pays fléchois Rapport 2024 SPANC

réf : 2025DEL49

Le conseil municipal prend acte du rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2024 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Pays fléchois Rapport élimination déchets ménagers assimilés

réf : 2025DEL50

Le conseil municipal prend acte du rapport d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2024 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Voirie

réf : 2025DEL51

Le maire propose au conseil municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le chemin de l'Anglottière dessert uniquement une propriété privée située sur une commune voisine.

Or, la Communauté de Communes du Pays Fléchois attend l'avis du conseil municipal avant de commencer d'éventuels travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'inscrire ce point à l'ordre du jour et de demander à la Communauté de Communes du Pays Fléchois de réaliser uniquement des travaux d'entretien simple du chemin de l'Anglottière afin de maintenir une équité de traitement des voiries de la commune. Le conseil municipal demande également le déclassement de ce chemin.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 22:30

En mairie, le 09/09/2025

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. RICOT Thierry